

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du LUNDI 16 AVRIL 2018 à 8h00

Date de convocation : 10 avril 2018

Délibération
N°B2018_46

Membres en exercice :	24
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Christian LAPALU, Henri MARTIN,

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Magali VERGNES (délibérations N°B2018_39 et N°B2018_48)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Aimé LAFFON,

Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

OBJET : Agriculture Viticulture - Partenariat entre le Grand Narbonne et Veolia Eau au titre des actions 2018 du projet de recherche collaborative IRRIALT'EAU

Depuis 2013, dans le cadre d'un contrat de consortium, le Grand Narbonne participe techniquement et financièrement au projet de recherche-développement collaboratif IRRIALT'EAU, aux côtés de l'INRA, de VEOLIA, d'Aquadoc et de la cave coopérative de Gruissan.

Celui-ci vise à étudier la faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées des stations d'épuration (STEP) pour l'irrigation des vignes.

Suite aux résultats positifs de la première phase d'expérimentation menée de 2013 à 2015, les membres du consortium se sont positionnés sur la création d'un Observatoire scientifique et technique sur la période 2016-2018, qui identifie le site d'expérimentation de Pech Rouge, comme le site de référence sur la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation de la vigne au niveau national.

Le fonctionnement de l'observatoire est assuré par l'INRA Unité Expérimentale de Pech Rouge, l'INRA Laboratoire des Biotechnologies Environnementales et VEOLIA Eau à travers la réalisation d'expertises spécifiques.

N°B2018_46 (2)

La création de l'observatoire IrriAlt'Eau a fait l'objet d'un avenant au consortium IrriAlt'Eau, approuvé par délibération N°B118/2016 du Bureau Communautaire du Grand Narbonne du 11 juillet 2016.

Au titre de cet avenant, la collectivité s'est engagée à apporter une aide financière au projet, sous la forme d'une participation financière aux actions menées par Veolia, pour la réalisation du suivi analytique renforcé des eaux d'irrigation et de la coordination scientifique et technique du projet.

Initialement estimée à 12 000 €, cette aide a été réévaluée à 8 203,50 € pour les années 2017 et 2018.

Cette participation financière du Grand Narbonne a fait l'objet d'une demande de prise en charge par l'INRA, pour le compte du Grand Narbonne, à hauteur de 2 203.50 € pour l'année 2018, auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet « Réutilisons l'eau usée traitée ».

Il convient de signer avec VEOLIA Eau une convention de partenariat fixant les conditions d'attribution de la subvention, les objectifs de l'opération et les engagements des parties.

Vu la délibération N°C121/2013 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 27 juin 2013 approuvant l'adhésion au consortium IRRIALT'EAU,

Vu la délibération N°B83/2016 du Bureau Communautaire du Grand Narbonne du 6 juin 2016 autorisant son Président à solliciter le renouvellement de l'autorisation préfectorale d'utiliser les eaux usées traitées à des fins d'irrigation des vignes et à demander à l'Agence de l'Eau la participation la plus élevée possible,

Vu l'arrêté préfectoral N°ARS DD11 – CES-2016-005 du 5 juillet 2016 portant prolongation de l'autorisation d'utiliser les eaux usées traitées aux fins d'irrigation donnée par arrêté préfectoral n° 2013 191-0007 du 11 juillet 2013,

Vu la délibération N°B118/2016 du Bureau Communautaire du Grand Narbonne du 11 juillet 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de consortium,

Vu la délibération N°C2018_46 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 22 mars 2018 adoptant le budget primitif 2018,

Vu le projet de convention de partenariat joint à la présente délibération,

N°B2018_46 (3)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver le projet de convention de partenariat, tel que ci-annexé,
- De préciser que la dépense de 8 203,50 € est inscrite au budget Principal 2018,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document d'ordre administratif, juridique, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 19/4/2018
et de sa publication
le : 19/4/2018

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

